

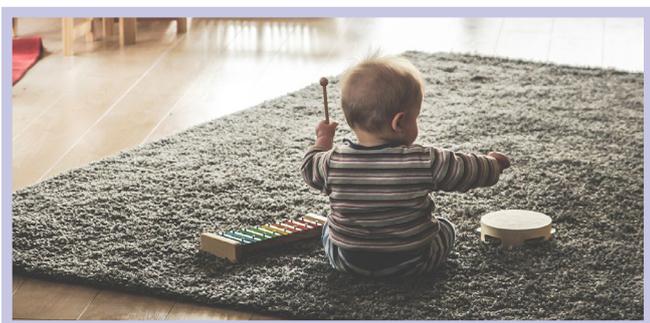
# Newsletter

## parents d'élèves



### Point sur l'accueil dans les écoles d'Orsay et la réouverture des crèches

La commune d'Orsay a accueilli durant toute la phase de confinement les enfants de personnels soignants, en crèche et à l'école du Centre, où ils ont été regroupés. Ce dispositif va être progressivement élargi.



#### Dans les multi-accueils...

Les crèches vont rouvrir dès le 12 mai, au fil de l'accroissement de nos possibilités d'accueil, contraintes par les mesures sanitaires, et la disponibilité de nos personnels.

Deux établissements rouvriront dans un premier temps, les MACs de la Farandole, et celui du Parc, avec un nombre réduit d'enfants. Nous accueillerons d'abord les personnels prioritaires suivant les prescriptions gouvernementales. Progressivement, nous serons en capacité d'accueillir davantage d'enfants, au fil de l'allègement du protocole, et du retour de nos agents.

Les familles dont nous pourrions accueillir les enfants seront contactées directement par les services d'ici la fin de la semaine du 4 au 9 mai.

#### Dans les écoles...

Les écoles commenceront à accueillir des élèves à partir du jeudi 14 mai. Les deux premières semaines nous permettront d'optimiser ce dispositif scolaire inédit, le jeudi 14, le vendredi 15, le lundi 18 et le mardi 19. Les écoles resteront fermées les mercredis, ainsi que les jeudi 21 et vendredi 22 (c'est le pont de l'ascension).

Nous précisons les modalités qui auront cours à partir du 25 au regard du bilan de ces deux semaines. Les écoles communiqueront en direction des parents pour leur indiquer quels élèves pourront être accueillis, et à quelles dates.

La commune assurera, pour les enfants accueillis, la restauration scolaire et le service d'accueil périscolaire (suivant des horaires qui seront précisés ultérieurement).

#### À NOTER :

Les familles qui relèvent des catégories ci-dessous sont susceptibles d'avoir leurs enfants accueillis en priorité :

- tout personnel travaillant en établissement de santé public ou privé : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé...
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD...
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS), des préfetures, et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise ;
- les personnels communaux indispensables à la reprise ;
- les personnels enseignants devant élèves.

Ces familles sont invitées à se signaler auprès de l'école de leur enfant.